

ING DIRECT STRATEGIE

PARTIE A STATUTAIRE

Présentation succincte

Codes ISIN	:	FR0010287094
Dénomination	:	ING Direct Stratégie
Forme juridique	:	Fonds Commun de Placement - de droit français
Date de création	:	22 février 2006
Compartiment/nourricier	:	non / non
Société de Gestion	:	Rothschild & Cie Gestion
Autres Délégués	:	Gestion comptable : CACEIS Fastnet
Dépositaire	:	Rothschild & Cie Banque
Commissaire aux comptes	:	Deloitte & Associés
Commercialisateurs	:	Rothschild & Cie Gestion / ING Direct

Informations concernant les placements et la gestion

Classification : Diversifié

Opcvm d'opcv: Jusqu'à 100% de l'actif net

Objectif de gestion :

ING Direct Stratégie a pour objectif de gestion d'obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à l'indice Europerformance des fonds de la catégorie « Profilés Equilibre » (indicateur FRA OPC PROFILES EQUILIBRE).

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence du FCP est le **FRA OPC PROFILES EQUILIBRE**. Cet indicateur est calculé par © EuroPerformance. Il correspond à la performance moyenne des fonds représentatifs de la catégorie « Profilés équilibre » pondérée par les encours fin de mois. La classification « Profilés Equilibre » est attribuée par © EuroPerformance à des fonds diversifiés dont l'exposition aux produits d'actions est comprise entre 40 et 60% de l'actif net. Cet indicateur est disponible sur le site www.rothschildgestion.fr Le FCP n'est pas un OPCVM indiciel

Stratégie d'investissement :

1. Description des stratégies utilisées :

Le FCP ING Direct Stratégie est investi, dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux quantitatif et qualitatif par la société de gestion (tel que décrit ci-dessous), dans des produits d'actions, de taux ou convertibles en direct et/ou à travers des parts et/ou actions d'OPCVM de droit français ou européens coordonnés, dont des trackers, en fonction des opportunités de marché.

- **Allocation stratégique :** en vue de réaliser l'objectif de gestion, le FCP investit, en fonction de l'évolution des marchés, en produits d'actions, de taux ou convertibles et en OPCVM. Il n'y a pas d'allocation globale déterminée à l'avance.
- L'exposition du FCP sera comprise :
 - ✓ Entre 20 et 70% % de l'actif en produits de taux ou convertibles, et en OPCVM de produit de taux ou convertibles, de signature d'Etat, privée, et de qualité « investment grade » ou non. Néanmoins, l'exposition sur les taux « High Yield » ne représentera pas plus de 20% de l'actif.
 - ✓ Entre 30 et 80% % en actions et OPCVM de produits d'actions.
 - ✓ Liquidités à titre accessoire.

Le fonds peut aussi intervenir à titre de couverture ou d'exposition sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, swaps de taux, de devises et d'indices, change à terme, prêt et emprunt de titres, marché des futures et options sur actions, devises, taux ou indices) afin de piloter l'exposition du portefeuille aux devises à titre de couverture ou d'exposition pour la reconstitution d'actifs synthétique, taux, actions et indices conformément à son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). L'exposition globale du portefeuille au marché des actions, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, sera comprise entre 30 et 80 % de l'actif. L'exposition globale du portefeuille au marché des taux, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, permettra de maintenir la sensibilité du portefeuille dans une fourchette comprise entre -1 et 9. L'exposition globale du portefeuille au risque de change, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 100% de l'actif.

Le fonds pourra être exposé de façon directe ou indirecte aux pays émergents jusqu'à 20 % de son actif et aux risques liés aux petites capitalisations jusqu'à 20 % de l'actif. L'exposition aux obligations convertibles ou échangeables ne dépassera pas 20% de l'actif.

Le porteur sera exposé à un risque de change.

- **Sélection des sous-jacents** : le portefeuille d'ING Direct Stratégie est diversifié et arbitré de manière active et discrétionnaire, en terme de styles, de zones géographiques et de produits. Le processus de gestion des portefeuilles est bâti autour de deux processus déterminés de façon collégiale :
 - ✓ La définition de l'allocation globale en termes de classes d'actifs, de zones géographiques et de styles, au sein d'un Comité Stratégique Mensuel et s'appuyant sur une analyse macro et micro économique mondiale.
 - ✓ La sélection des OPCVM, sur la base d'une analyse quantitative puis qualitative des fonds de l'univers d'investissement.

Pour plus de précisions, se reporter à la note détaillée du prospectus complet.

Profil de risque:

« Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. ».

L'investisseur s'expose au travers du FCP principalement aux risques suivants, notamment par l'investissement dans des OPCVM sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

1. **Risque lié à la gestion discrétionnaire**
Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, taux) et sur le choix des sous-jacents par le gestionnaire. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés et/ou les sous-jacents les plus performants.
2. **Risque de marché** :
Le FCP peut connaître un risque :
 - a. liés aux investissements et/ou expositions directs et indirects en actions (ce risque peut atteindre 80%),
 - b. lié aux investissements directs et indirects dans les grandes, moyennes et petites capitalisations.
Le fonds investi jusqu'à 20% de son actif en petites capitalisations. Il est rappelé que le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative du FCP pourra donc avoir le même comportement.
 - c. liés aux investissements directs et indirects sur les marchés émergents (jusqu'à 20%). Les risques de marché et de crédit sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapide que sur les grandes places internationales.
Ainsi, la baisse éventuelle du marché actions pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
3. **Risque de taux**: risque lié aux investissements directs et indirects dans des produits de taux et constitué par le bilan et ses engagements Hors Bilan dû à sa sensibilité au mouvement des courbes des taux. Ce risque peut atteindre 70% de l'actif. Ainsi, une hausse des taux d'intérêts entraînera une baisse de la Valeur Liquidative du FCP.
4. **Risque de crédit** : risque (jusqu'à 70%) de dégradation de la qualité du crédit ou de défaut d'un émetteur présent en portefeuille, ou de défaut d'une contrepartie d'une opération de gré à gré (swap, pension). Ainsi en cas d'exposition positive au risque de crédit, une hausse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. De même, en cas d'exposition négative au risque de crédit, une baisse des spreads de crédit pourra entraîner une baisse de la Valeur Liquidative du FCP. Néanmoins, l'exposition sur les taux « High Yield » ne représentera pas plus de 20% de l'actif. Par ailleurs, l'exposition à la dette des pays émergents sera limitée à 10%
5. **Risque de change** :

Le porteur pourra être exposé à un risque de change de 100 % maximum. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation du fonds ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la Valeur Liquidative du fonds ;

6. Risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs ;
7. Risque de perte en capital : le porteur ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

Pour plus de précision sur les risques, se reporter à la note détaillée du prospectus complet.

Garantie ou protection : Néant

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Tous souscripteurs, dédié plus particulièrement aux clients d'ING Direct.

Les parts de cet OPCVM ne sont pas et ne seront pas enregistrées aux Etats-Unis en application du U.S. Securities Act de 1933 tel que modifié (« *Securities Act 1933* ») ou admises en vertu d'une quelconque loi des Etats-Unis. Ces parts ne doivent ni être offertes, vendues ou transférées aux Etats-Unis (y compris dans ses territoires et possessions) ni bénéficier, directement ou indirectement, aux « *US Person* » (au sens du règlement S du *Securities Act* de 1933) et assimilées (telles que visées dans la loi Américaine dite « *HIRE* » du 18/03/2010 et dans le dispositif *FATCA*).

Ce FCP s'adresse aux investisseurs qui souhaitent disposer d'un support d'investissement diversifié en multigestion, offrant une allocation stratégique équilibrée.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle du porteur. Pour le déterminer, celui ci doit tenir compte de sa richesse/patrimoine personnel, ses besoins actuels et sur la durée de placement recommandée mais également son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée des placements recommandée :

Supérieure à 5 ans

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

- Frais et Commissions :

Commission de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, distributeur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux Barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	3,5 % maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant

Les frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,25 % maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvements : Dépositaire : 100 %	Prélèvement maximum sur chaque transaction	0,10% sur les trackers et actions 0,03% sur les obligations françaises et étrangères 2% de la prime sur options sur actions et indices actions

Frais de gestion maximum des OPCVM sous-jacents : Les frais de gestion indirects d'ING Direct Stratégie liés à ses investissements dans d'autres OPCVM ne représenteront pas en moyenne pondérée par les positions sur les sous-jacents plus de 2 % de son actif net par an.

Commission de souscription des OPCVM sous-jacents : Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPCVM sous-jacents (1% maximum).

Commission de rachat des OPCVM sous-jacents : Néant, à l'exception des éventuels droits acquis aux OPCVM sous-jacents (1% maximum).

La société de gestion ne perçoit aucune commission en nature.

Régime Fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur ou distributeur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscriptions et de rachats :

Les demandes de souscription et rachat sont reçues chaque jour à seize heures auprès de Rothschild & Cie Banque et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Toutefois, si l'heure de clôture officielle de la Bourse de Paris est exceptionnellement avancée, alors l'heure de centralisation des ordres de souscriptions et de rachat sera avancée à 11 heures, en lieu et place de 16 heures

Montant minimum de souscription initiale : une part

VL d'origine : 100€

Les parts de l'OPCVM sont libellées en euros, celles-ci sont décimalisées en millièmes de parts.

Réception des souscriptions et des rachats :

Rothschild & Cie Gestion 29 avenue de Messine 75008 Paris / Rothschild & Cie Banque 29 avenue de Messine 75 008 Paris

Date de clôture de l'exercice : Dernier jour de bourse du mois de décembre (1^{ère} clôture : décembre 2006)

Affectation du résultat : OPCVM de capitalisation

Fréquence de distribution : Néant

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée chaque jour d'ouverture de la Bourse de Paris, à l'exception des jours fériés français.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est publiée sur le site Internet de la société de gestion à l'adresse suivante : www.rothschildgestion.fr

Devise de libellé des parts ou actions : Euro

Date de création:

Cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 7 février 2006

Il a été créé le 22 février 2006

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Rothschild & Cie Gestion
Service commercial
29 avenue de Messine
75008 Paris

Des explications supplémentaires peuvent être obtenues auprès du service commercial de la société de gestion (tel : 01 40 74 40 84) ou par e-mail à l'adresse suivante : rothschild.opcvm-info@fr.rothschild.com

Date de publication du prospectus : 2 septembre 2011

Le site de l'AMF www.amf-France.org contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.